



B.R.I.: Iniquité de traitement, l'UNSA Police saisit le DGPN

Les événements récents, notamment liés au terrorisme, ont démontré une fois de plus le haut niveau de professionnalisme des policiers affectés au sein des Brigades de Recherche et d'intervention (BRI) de la DCPJ. Les membres de ces brigades sont confrontés à des missions tout aussi dangereuses que celles la BRI PP et des unités du RAID.

Compte-tenu d'un engagement et de missions équivalentes, la situation actuelle crée une rupture d'équité dans le traitement indemnitaire des agents affectés en Province.

En avril 2016, monsieur le ministre de l'intérieur dévoilait son plan d'action antiterrorisme et mettait en avant sa volonté de mettre une unité d'intervention à proximité immédiate des grandes agglomérations.

Dans cette optique, il est demandé à l'ensemble des personnels affectés en PJ/BRI une technicité, un professionnalisme et une disponibilité sans faille. Les événements dramatiques comme les attentats de Charlie hebdo et de Saint-Étienne de Rouvray sont la preuve de l'efficacité, du sang-froid et de l'emploi des policiers affectés au sein de ces unités dans le cadre de la lutte antiterroriste.

« Aussi, à l'instar des effectifs du RAID et de la BRI-PP, bénéficiaires d'une prime mensuelle de 650€, l'UNSA Police demande la reconnaissance financière de l'investissement de l'ensemble des policiers habilités de la DCPJ/BRI sur tout le territoire national. »

*Philippe Capon,
Secrétaire Général*



UNSA Police, le langage de vérité !





UNSA POLICE

Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Email : police@unsa.org Site : <http://unsa-police.fr>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Référence : PC-SG/SEC2017-40

Paris, le 16 Mars 2017

Monsieur Jean-Marc FALCONE
Directeur Général de la Police
Nationale
Place Beauvau
75008 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Les événements récents, notamment liés au terrorisme, ont démontré une fois de plus le haut niveau de professionnalisme des policiers affectés au sein des Brigades de Recherche et d'Intervention. (BRI) de la DCPJ. Les membres de ces brigades sont confrontés à des missions tout aussi dangereuses que celles la BRI PP et des unités du RAID.

Compte-tenu d'un engagement et de missions équivalentes, la situation actuelle crée une rupture d'équité dans le traitement indemnitaire des agents affectés en Province.

En avril 2016, monsieur le ministre de l'intérieur dévoilait son plan d'action anti terrorisme et mettait en avant sa volonté de mettre une unité d'intervention à proximité immédiate des grandes agglomérations.

Dans cette optique, il est demandé à l'ensemble des personnels affectés en PJ/BRI une technicité, un professionnalisme et une disponibilité sans faille.

Les événements dramatiques comme les attentats de Charlie hebdo et de Saint Etienne de Rouvray sont la preuve de l'efficacité, du sang-froid et de l'emploi des policiers affectés au sein de ces unités dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

Aussi, à l'instar des effectifs du RAID et de la BRI-PP, bénéficiaires d'une prime mensuelle de 650€, l'UNSA Police demande la reconnaissance financière de l'investissement de l'ensemble des policiers habilités de la DCPJ/BRI sur tous le territoire national.

Je souhaite pouvoir m'en entretenir avec vous, discuter des points que nous soulevons et répondre aux questions que ma démarche est susceptible d'entraîner.

Dans l'attente de vous rencontrer, soyez certain, Monsieur le directeur Général, de l'expression de mes salutations sincères.

Cordialement

M. Philippe CAPON

Secrétaire Général
UNSA Police / FASMI